



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

NUMÉRO SPÉCIAL

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE
PROVISOIRE
SOUS-PRÉFET DE LOCHES**

29 JUIN 2010

CABINET DU PRÉFET**ARRÊTÉ donnant délégation provisoire de signature à Monsieur Jean-Fabrice SAUTON, sous-préfet de Loches, à l'effet d'assurer la suppléance du Préfet d'Indre-et-Loire**

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre national du Mérite,
Vu la loi n°82213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment le II de son article 45,
Vu le décret du 4 juin 2009 portant nomination de M. Joël Fily en qualité de préfet du département d'Indre-et-Loire,
Vu le décret du 20 janvier 2009 portant nomination de Mme Christine Abrossimov en qualité de secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire,
Vu le décret du 7 janvier 2009 portant nomination de M. Jean-Fabrice SAUTON en qualité de sous-préfet de Loches,
Vu l'arrêté du 6 juillet 2009 donnant délégation de signature à M. Jean-Fabrice SAUTON, sous-préfet de Loches,
Considérant que le préfet et la secrétaire générale de la préfecture seront simultanément absents le mercredi 30 juin 2010 entre 7h30 et 14h00,

ARRÊTE

Article 1 : M. Jean-Fabrice Sauton, sous-préfet de Loches, assure la suppléance du préfet d'Indre-et-Loire et est, par voie de conséquence, autorisé à signer tout arrêté, décision, circulaire, rapport, correspondance et document relevant des attributions du préfet du département d'Indre-et-Loire, le mercredi 30 juin 2010 entre 7h30 et 14h00.

Article 2 : Mme la Secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire et M. le Sous-Préfet de Loches sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 28 juin 2010

Joël Fily

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : 0 821 80 30 37

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs
et consultation RAA:

Site Internet : <http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr>

Adresse postale :

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
37925 TOURS CEDEX 9

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, 18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Christine ABROSSIMOV, secrétaire générale de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture
Dépôt légal : 29 juin 2010 - N° ISSN 0980-8809.